

Rappel : L'ASEOR a toujours travaillé avec un souci d'indépendance totale sur un plan politique. Elle ne reçoit aucune subvention de quelque organisme que ce soit.

SOMMAIRE

1	Nos nouveaux interlocuteurs.....	1
2	Les engagements de la nouvelle majorité municipale	
	2.1 Vis-à-vis de l'OIN – Plateau de Saclay.....	2
	2.2 Vis-à-vis de la commune d'Orsay.....	3
3	Réhabilitation des rigoles.....	4
4	Opération d'Intérêt National : préparation de l'UASPS pour un protocole entre les Associations.....	5
5	Lutte contre les inondations sur la commune d'Orsay.....	6
6	Consultation sur l'eau.....	7
7	Les eaux usées à Orsay : soyons acteurs de progrès en hygiène générale.....	8

[3 LA REHABILITATION DES RIGOLES..... 1](#)

[6 CONSULTATION SUR L'EAU..... 6](#)

[7 LES EAUX USEES A ORSAY : SOYONS ACTEURS DE PROGRES EN HYGIENE GENERALE..... 7](#)

3 LA REHABILITATION DES RIGOLES

La réhabilitation des étangs et rigoles sur le Plateau de Saclay est indispensable pour résoudre les problèmes d'hydraulique et d'assainissement avant toute urbanisation quelle qu'elle soit. Il s'agit de rétablir la fonction hydraulique de ce réseau assurant ainsi une meilleure maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement du plateau. Ce qui, par voie de conséquence, diminuera le risque d'inondation sur le plateau et dans les vallées limitrophes



La 1^{ère} phase de cette réhabilitation, dont l'avant projet est prêt depuis septembre 2001, est programmée dans le « Contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques du bassin hydrographique Bièvre amont 2007-2012 ». Ce contrat s'inscrit dans le 9^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et a été établi avec, entre autres, les syndicats intercommunaux SIAVB (Syndicat d'aménagement de la vallée de la Bièvre) et SYB (Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre propriétaire des rigoles), les 14 communes concernées, l'Etablissement public du Musée et du Domaine National de Versailles, le Ministère de la Culture...

Il a pour objectifs principaux :

-conformément à la directive européenne sur l'eau, d'atteindre «un bon état écologique de l'ensemble des masses d'eaux superficielles et souterraines à l'horizon 2015 »,

-« la lutte contre les pollutions diffuses et la reconquête du potentiel biologique du milieu aquatique »,

-« le bon fonctionnement hydraulique du système des étangs et rigoles du plateau de Saclay ».

L'aboutissement de cette première phase sera d'assurer la continuité du réseau avec la « Pièce d'eau des Suisses », donc le rétablissement de la fonction originelle du réseau dit des « étangs inférieurs » : l'alimentation des fontaines du château de Versailles.

Elle commencera par la restauration écologique et hydraulique de la rigole de Corbeville et de la rigole de Favreuse en aval de la RN 118, la restauration du busage des rigoles des Granges et de Favreuse sous la RN 118, la restauration de l'aqueduc des mineurs...

Un autre contrat, celui là avec la Région, est prévu prochainement pour le développement des circulations douces le long des rigoles.

La 2^{ème} phase de la réhabilitation, qui doit durer une dizaine d'années, sera traitée dans le programme suivant de l'Agence de l'Eau.

4 OPERATION D'INTERET NATIONAL « Massy – Palaiseau – Saclay – Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines »

Proposition de l'UASPS pour un Protocole entre les Associations

« Position des associations de sauvegarde et de mise en valeur de l'environnement »

Les associations signataires partagent les préoccupations générées par l'OIN centrée sur le plateau de Saclay et conviennent entre elles que soient respectées la charte du plateau de Saclay ainsi que les dispositions complémentaires suivantes :

- 1. Le maintien d'au moins 2500 hectares de terres agricoles utiles, précisément identifiées sur le plateau de Saclay, non segmentées et dont la pérennité doit être garantie par un statut juridique protecteur. Ces terres constituent un espace de respiration et de production que nous avons la responsabilité de ne pas soustraire à nos descendants tout en prétendant faire du développement durable !*
- 2. La préservation d'un environnement exceptionnel : sites, paysages, patrimoine naturel et architectural, biodiversité, sont les atouts majeurs de ce territoire et la condition même de son attractivité. Les associations souhaitent la création d'une réserve de biosphère comme en forêt de Fontainebleau¹. Les continuités écologiques seront maintenues entre le plateau agricole et les vallées.*
- 3. La prévention des risques d'inondations : elle constitue un enjeu majeur pour la sécurité des biens et des habitants ; elle implique de ne pas imperméabiliser de nouveaux espaces, de restaurer et compléter le réseau historique des étangs et rigoles. Une gestion cohérente et autonome des eaux usées doit accompagner le dispositif hydraulique du plateau.*

¹Les réserves de biosphère combinent trois fonctions complémentaires : la conservation des écosystèmes, des paysages, des espèces et de leurs patrimoines génétiques ; le développement économique et social respectant la nature et la culture locale ; une importance particulière accordée à la recherche et aux études, à l'observation continue de l'environnement, la formation et l'éducation du public et des jeunes en particulier.

2. Organisation des transports qui est une contrainte à leur optimisation.

4. La construction de logements, à réaliser dans une perspective d'économie d'espace, doit répondre en priorité aux besoins des chercheurs et étudiants tout en favorisant la diversité sociale. Les associations constatent que l'objectif de création de 150 000 logements en 30 ans n'est fondé sur aucune étude sérieuse et qu'il ne permettrait pas de respecter les principes essentiels développés ci-dessus. Les associations demandent donc aux pouvoirs publics de reconsidérer ce chiffre en préalable à toute étude de projet. Les constructions ne devront être autorisées que par étapes, en fonction des besoins réévalués régulièrement.
5. Le développement significatif des transports en commun constitue un préalable à toute évolution. L'objectif est de permettre de relier entre eux les principaux points du plateau. En préalable, l'abrogation du décret du 14 novembre 1949 ² est indispensable, de même que l'amélioration du service sur les lignes B et C du RER. Les lignes de bus principales doivent répondre, par des fréquences adaptées, aux besoins de liaison entre centres d'activité, de recherche et d'enseignement supérieur, aux gares, aux quartiers résidentiels. La réalisation de quelques sections de sites propres, limitées aux tronçons saturés aux heures de pointe, doit s'accompagner d'une interdiction absolue d'urbanisation le long de leur parcours. L'aménagement des carrefours sur la RD 36 (en particulier au Christ de Saclay) et sur la RD 128 permettra de fluidifier le trafic auto ; des circuits directs pour les circulations douces devront être prévus. Les associations refusent toute nouvelle infrastructure autoroutière, ou de type RER, en travers du plateau.
6. L'objectif essentiel doit être, comme annoncé initialement et prioritairement, de développer l'enseignement supérieur et la recherche et de faciliter la création d'entreprises liées ou associées à la recherche. Cela implique de réorganiser la recherche, de réhabiliter, aménager et développer les campus universitaires et de recherche ainsi que les zones d'activité existantes avec des lieux d'accueil pour les chercheurs, des start-up, des logements pour les étudiants et les chercheurs. Cette modernisation de la recherche n'implique qu'un besoin marginal d'infrastructures nouvelles (cf. rapport Lagayette). »

Edition du 19 mars 2008

5 LUTTE CONTRE LES INONDATIONS SUR LA COMMUNE D'ORSAY

(Collectif des associations de la Vallée de l'Yvette)

Dans le cadre de la prévention contre les inondations, par une motion votée le 26 novembre 2007, la Mairie d'Orsay a demandé à la Préfecture de l'Essonne et au S.I.A.H.V.Y. que la protection du quartier des Neuf Arpents ait une hauteur égale à 56,88 NGF allant du pont de la bretelle d'accès à la N.118 jusqu'aux déversoirs de Lozère.

La D.D.A.F. (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) de l'Essonne a demandé au S.I.A.H.V.Y. de faire étudier l'impact, en amont et en aval, d'une protection du secteur des Neuf Arpents contre les crues 20 – 50 – 100 ans. Le S.I.A.H.V.Y. (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) a choisi la société d'Etude hydraulique H.Y.D.R.A.T.E.C. pour le faire.

Celle-ci a rendu 2 rapports en 2007. Le 1^{er} rapport du mois de janvier préconise une baisse du niveau de l'eau de 0,90m aux déversoirs de Lozère et de 0,85m au pont de la bretelle d'accès à la N.118., ce qui est conforme aux demandes que nous avons formulées depuis 2003 ainsi qu'au cours d'une réunion avec la D.D.A.F. à EVRY le 21 février 2005.

La conclusion du 2^{ème} rapport (mois de mai) conseille une hauteur de protection. Après examen il apparaît que cette hauteur ne protège pas le secteur des crues 20 – 50 – 100 ans du P.P.R.I de 2006 (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et cette étude comporte aussi d'autres erreurs.

Celles-ci ont été signalées à la Préfecture de l'Essonne, à la Mairie d'Orsay et au S.I.A.H.V.Y par un courrier en date du 8 janvier 2008

Nous attendons toujours une réponse.

Sous le management de Madame la Présidente de l'association V.Y.F. (Vaularon - Yvette - Frileuse) de Bures-sur-Yvette, nous faisons partie d'un collectif de 9 associations des différentes communes concernées par les anomalies du P.P.R.I. 2006 de la Vallée de l'Yvette, Un rendez-vous a été demandé avec les services compétents du Ministère de l'Environnement afin d'exposer nos problèmes.

Nous attendons la réponse..

L'urbanisation même raisonnable du Plateau de Saclay, celle progressive et mal contrôlée de la Vallée de l'Yvette, ne pourront qu'apporter de graves nuisances pour l'écoulement de l'eau de la rivière l'Yvette en cas de fortes crues. C'est pourquoi il est urgent de prévoir les mesures nécessaires pour la protection des riverains sur les sites urbanisés menacés d'inondation et qui sont répertoriés sur la cartographie des aléas du P.P.R.I.

De nouvelles directives sont préconisées par le Parlement Européen et par le projet S.D.A.G.E (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en France. Ces directives devront être appliquées avant 2012 – 2015.

Le S.I.A.H.V.Y. semble avoir donné tous les documents demandés par la D.D.A.F. relatifs à la protection du Secteur des Neuf Arpents à ORSAY.

Nous attendons la réponse.

6 CONSULTATION SUR L'EAU

En France la gestion de l'eau est organisée depuis 1964 selon 7 grands bassins : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Rhône-Rhin, Corse.

L'Europe s'est dotée en 2000 d'un nouveau cadre de travail unique : La Directive Cadre sur l'Eau (DCE). L'ambition des pays membres est d'atteindre un bon état des eaux dès 2015.

On entend par « eau en bon état » une eau qui garantit la santé humaine et qui préserve la vie animale et végétale. C'est donc une eau sans produits toxiques, disponible et en quantité suffisante pour tous les usages.

Le document fixant ces objectifs est le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Il est élaboré pour 6 ans par le comité de chaque bassin, qui est pour nous celui de Seine-Normandie.

Le public est consulté du 15 avril au 15 octobre 2008 sur :

- le projet de SDAGE et ses documents d'accompagnement dont le rapport environnemental,
- le programme de mesures relatif au projet de SDAGE.

Documents consultables et téléchargeables à partir :

www.consultation-eau-seine-normandie.fr

Vous avez reçu ou vous allez recevoir un questionnaire auquel nous vous demandons de répondre (8,1millions de questionnaires vont être distribués dans notre bassin).

Un grand nombre d'informations médiatiques sont prévues, nous vous donnerons les dates dès que nous les connaissons.

IDFE (Ile de France Environnement) le collectif régional auquel adhère l'ASEOR a décidé avec FNE (France Environnement) de soutenir cette action.

Répondez au questionnaire. Ne le jetez pas.

7 LES EAUX USEES A ORSAY : SOYONS ACTEURS DE PROGRES EN HYGIENE GENERALE

Il existe sur la commune un nombre important de **propriétés dont les eaux usées sont mal ou non connectées au réseau collecteur**. Certaines le sont de façon sauvage au réseau des eaux pluviales ou elles se déversent directement dans des puisards sans fosses septiques intermédiaires.

Ces carences sont **préjudiciables à l'hygiène générale**, et, onéreuses en traitement. En cas de débordements d'égouts, les déversements sur les chaussées posent des problèmes.

Nous vous demandons donc de nous aviser des défauts de raccordements que vous auriez pu observer ou prendre connaissance, tels que des écoulements d'eaux dans des caniveaux alors que le temps est sec.

Vos informations nous permettront de signaler ces manquements à la municipalité et d'en suivre les remises en état.

Faites adhérer à l'ASEOR, vos amis, vos voisins :

Membre actif 15€, Membre Bienfaiteur 30€, Etudiant 3€

Nom :

Prénom :

Adresse :